



Procuration
Assemblée Générale Ordinaire 2022

Classe ASPRO MINIJ I

(Document à remettre après l'avoir complété, à la personne vous représentant à l'AG)

Membre actif :

Fiche de Présence : à remplir si un membre de votre association est désigné comme délégué pour l'Assemblée Générale Ordinaire, sinon, utilisez la procuration. Ce mandataire dispose de l'intégralité des voix de son club.

Association (en entier) _____

Propriétaire des Miniji suivant°(s) n° _____

dont les cotisations 2022 ont été réglées à l'Aspro Miniji, au minimum 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association de Classe,

M _____, Membre de l'association sus indiqué a été désigné par le Comité Directeur de notre association pour la représenter lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du Mercredi 31 Aout 2022 à 19h00 au Centre Nautique de Saint Raphaël et participer à tous les votes et délibérations.

Fait àle Cachet et Signature du Président

Membre actif :

Procuration (La procuration permet à une personne de représenter un autre membre actif. Le total de voix présentées par un mandataire ne peut être supérieur à quatre. Un club ayant cotisé pour plus de 4 bateaux doit donc présenter plusieurs mandataires avec des procurations différentes, sur lesquelles sont indiqués le n° affecté par l'ASPRO MINIJ I.)

Je soussigné(e), (1) _____

Président(e) de l'association (2) _____

Propriétaire des Miniji suivants : _____

dont les cotisations 2022 ont été réglées à l'Aspro Miniji, au minimum 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire de l'Association de Classe, donne procuration à :

M _____ membre de l'association _____

ou membre actif réglementairement affilié(e) à l'Aspro Miniji, pour me représenter et participer à tous votes et délibérations lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association de Classe, le Mercredi 31 Aout 2022 à 19h00 au Centre Nautique de Saint Raphaël

Fait à le Cachet (si association) et Signature